

08/10/2015

CABINET DU MAIRE

Nos réf. : AB



Le 6 octobre 2015

CHAMBRE REGIONALE  
DES COMPTES

- 8 OCT. 2015

ARRIVÉE

Madame la Présidente de la CRC  
AUVERGNE RHONE-ALPES  
Madame de KERSAUSON  
124 boulevard Vivier Merle  
69503 LYON CEDEX 3

**LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION N°1A 111 774 0880 3**

Objet : Examen de la commune de Décines-Charpieu, pour les exercices 2008 et suivants.

Magistrat rapporteur : Pascal MOUNIER

Madame la Présidente,

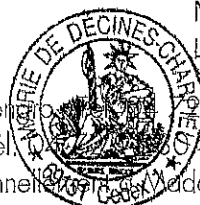
Faisant suite à la réception le 18 septembre du rapport d'arrêté des observations sous forme définitive, je me permets de vous faire suivre, à l'attention du Greffe de la Chambre, un complément d'observations, sur 2 points particuliers, que je laisse à votre appréciation :

- Au chapitre 6 « Subventionnements » et au point 6.2 relatif au partenariat avec le Toboggan (pages 12 et 13/41), il peut être indiqué que le personnel Ville mis à disposition n'est pas, lui non plus, valorisé dans le budget (au même titre que la mise à disposition des locaux que vous soulignez). En année pleine, le montant correspondant à ces mises à disposition est de 300.000 €. A noter aussi que si la structure Toboggan abrite effectivement la Médiathèque de la Ville, celle-ci est bien totalement placée en régie municipale.
- Au chapitre 8 « Ressources Humaines » et au point 8.2 relatif au Temps de Travail (page 24/41), il nous semblerait pertinent de compléter le propos en indiquant qu'en regard à la sensibilité du sujet, et si la négociation reste bien à entamer dès le début 2016, il est probable qu'elle ne puisse trouver son aboutissement que dans un délai de 12 mois minimum avec les partenaires sociaux. Notre volonté à régulariser dans ce domaine s'inscrivant dans la logique du dialogue social. En propos de synthèse (page 4/41), il semble donc en effet que « la remise aux normes » ne puisse être effective « dès le début de l'année 2016 » sur un sujet de cette importance, avec tous ses impacts, dont l'impact social, qu'on peut imaginer.

Compte-tenu des délais que vous nous indiquez, nous restons donc dans l'attente de réception du rapport définitif, et nous avons, à cette fin, ciblé la date du lundi 16 novembre pour le présenter en séance de Conseil Municipal. En notant également les modifications apportées dans la diffusion de ce rapport en déclinaison de la loi NOTRe.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Madame le Maire,  
Laurence FAUTRA



Hôtel de Ville - Place Roger Salengro - 69503 LYON CEDEX 3  
Services Techniques - Tél. 04 72 93 30 31 - Télécopie 04 72 93 30 31

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire - B.P. 175 - 69151 Décines-Charpieu Cedex